

L'Acte de l'Union exigeait un recensement tous les cinq ans. Pendant ce temps, il y avait eu des recensements au Nouveau-Brunswick en 1824, en Assiniboine (appelé plus tard Manitoba) en 1831, et à l'Île-du-Prince-Édouard en 1841.

L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867 stipulait qu'un recensement devait avoir lieu en 1871 et "par la suite tous les dix ans". Ce recensement fut appliqué aux territoires et aux nouvelles provinces à mesure qu'elles faisaient leur entrée dans la Confédération.

En plus du recensement décennal, il y eut au Canada un recensement spécial de l'agriculture et de la population au Manitoba en 1896. A partir de 1906, cette pratique fut appliquée aux autres provinces des Prairies afin de tenir compte du développement rapide de l'Ouest. Ce mini-recensement fut repris tous les dix ans jusqu'en 1956. En 1966, il engloba tout le Canada. Les données qui en résultèrent furent très utiles et permirent, en particulier, de mettre à jour les statistiques de la population et de l'agriculture cinq ans plus tôt que cela n'aurait été possible sous l'ancien système. Tout indique qu'il y aura un autre recensement de ce genre en 1976.

Le recensement de 1971 a marqué le centenaire de l'opération du recensement sur le territoire qui constitue actuellement le Canada.

Et de fait, le recensement de 1971 comprenait trois recensements:

Un recensement de la population et du logement;
un recensement de l'agriculture et
un recensement du commerce.

Perspectives de la vie au Canada

Le recensement de la population et du logement est conçu pour déterminer le nombre de personnes vivant au Canada, leur lieu de résidence et le genre de domicile qu'elles occupent.

En 1971, chaque ménage a reçu un questionnaire. Deux familles sur trois ont reçu un questionnaire court dans lequel on leur demandait d'inscrire le nom, la date de naissance, le lien de parenté, le sexe, l'état matrimonial et la langue maternelle de chaque membre de la maisonnée. Le chef de famille répondait également à neuf questions sur le logement.

Un tiers des ménages a reçu un questionnaire long. En plus des questions essentielles déjà mentionnées plus haut, on demandait entre autres des renseignements supplémentaires sur le logement, l'éducation, l'emploi, les migrations et le revenu.

Cette technique d'échantillonnage repose sur le principe que les renseignements recueillis auprès d'un nombre de personnes choisies par des méthodes scientifiques peuvent s'appliquer à l'ensemble du groupe. Par exemple, si un échantillon composé d'un tiers de la population adulte du Canada indique un revenu moyen de \$5,000 il est fort probable que le revenu moyen de la population tout entière sera très près de ce montant.

L'autorecensement et la technique de l'échantillonnage visaient environ 97 pour cent de la population. Les seules exceptions à la règle étaient ceux qui